

Projet de compte rendu du conseil municipal du 2 mars 2022

L'an deux mil vingt-deux, le deux mars, à vingt heures, sont réunis les membres du Conseil municipal, sur convocation du Maire de Saint-Joseph.

Présents : Fabrice DUCRET, Jean Louis CHOUVELLON, Marie-Josèphe BONNAND, Julien FREYCON, Paméla BONNAND, Damien LEBRE, Nicole MICHALET, Andrée GILLIER, Alain GONZALEZ, René NÉEL, Christelle LAMY-QUIQUE, Sandrine COMTET, Baptiste FONTAINE, Sandrine VASSEL, Mehdi GALLARDO, Morgane PORTE, Maria LAZZARO, Antoine CHOUVION.

Nombre de conseillers en exercice : 19 Présents : 18 Votants : 19

Absents excusés : Jean-Marc FABRE

Pouvoir : Jean-Marc FABRE donne pouvoir à Baptiste FONTAINE

Secrétaire de séance :

Date de convocation : 25 février 2022

Ordre du jour :

- ✓ Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 2 février 2022,
- ✓ Adhésion de la commune de Cellieu au Syndicat intercommunal de l'Aqueduc Romain du Gier (SIARG),
- ✓ Délégation du Maire,
- ✓ Convention « Bouchon d'Amour »,

- ✓ Echanges divers.

Validation du compte-rendu du 2 février 2022

Monsieur le Maire demande s'il y a des objections ou des remarques par rapport au dernier compte-rendu, envoyé préalablement par mail et demande sa validation à l'Assemblée.

ADOPTÉ à l'unanimité.

DÉLIB 16/2022

APPROBATION ADHESION DE CELLIEU AU SIARG

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante de l'adhésion de la commune de CELLIEU au Syndicat Intercommunal de l'Aqueduc Romain du Gier (SIARG), par délibération du SIARG en date du 26 janvier 2022.

Le SIARG demande à chaque commune membre de bien vouloir délibérer pour approuver cette nouvelle adhésion.

Oui l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE d'approuver l'adhésion de la commune de CELLIEU au SIARG.

ADOPTÉ

DÉLIB 17/2022

DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL - COMPLEMENT

Monsieur le maire expose que l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales (CGCT) permet au conseil municipal de lui déléguer un certain nombre de compétences qui sont les siennes, afin d'éviter d'avoir à réunir le conseil pour délibérer dans les matières déléguées, en permettant de la sorte des prises de décision rapides par l'exécutif municipal.

Par délibération du conseil municipal du 15 juin 2020, il a été délégué certaines compétences à Monsieur le Maire. Compte tenu de la nécessité de faciliter et fluidifier le fonctionnement de l'administration communale de façon à permettre des prises de décision rapide, il convient de confier à Monsieur le Maire, en complément, pour la durée du mandat, la délégation suivante :

- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ; dans la limite d'un montant de 25.000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir toutes démarches et formalités nécessaires à la présente délibération,

ADOpte

DÉLIB 18/2022

Convention de partenariat Bouchons d'Amour

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a été contacté par l'Association « Les Bouchons d'Amour Rhône Alpes », par l'intermédiaire de Marc MERLE, afin de nous demander si l'on souhaiterait signer un partenariat pour collecter les bouchons en plastique.

Cette association a pour but de collecter, acheminer, trier et expédier les bouchons en plastique et gérer l'argent issue de la vente de ces bouchons afin d'acquérir du matériel pour les personnes en situation de handicap (fauteuils roulants, matériels handisports), d'aider des associations. Et à l'étranger, développer des opérations humanitaires ponctuelles.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec l'Association « Les Bouchons d'Amour » afin de collecter les bouchons en plastique.

ADOPTÉ à l'unanimité.

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour, la séance est levée à

La Secrétaire de séance :

Le Maire :

Les Conseillers municipaux :